



COMMUNIQUÉ de PRESSE

Paris, le 10 mai 2021

Examens à l'étranger : garantir l'équité pour les candidats

Les 370 000 élèves scolarisés dans les établissements d'enseignement français à l'étranger vivent une année scolaire perturbée par la pandémie. Les différences de situation et de gestion de la crise sanitaire par les autorités locales modifient les conditions d'enseignement d'un pays à un autre. Il est donc nécessaire de repenser l'organisation des examens : diplôme national du brevet et baccalauréat.

C'est pourquoi le Sgen-CFDT de l'étranger demande au ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports la garantie de l'équité pour les candidats. Cette garantie doit prendre en compte les différentes conditions d'organisation des centres d'examen à travers le monde et les mesures de restriction de déplacement et de réunion imposées par les autorités locales.

Pour le Sgen-CFDT de l'étranger, tous les candidats à l'étranger doivent être en situation de pouvoir valider leur examen dans les meilleures conditions possibles, grâce à des modalités adaptées au contexte.

- **Contact : Xavier Auger secrétaire général du Sgen-CFDT de l'étranger**
06 11 12 05 35, etranger@sgen.cfdt.fr